



ASSOCIATION DES ÉTUDIANT(E)S EN DROIT CIVIL DE L'OUTAOUAIS

Réunion du conseil exécutif
Le mercredi 28 février 2018

Heure : 16h00

Salle : 117

EN PRÉSENCE DE :

- Yanick Bélanger
- Chloé Boisvenue
- Mathieu Chapdelaine
- Émilie Corbeil
- Alexie Desnoyers-Rivest
- Olivier Lacoursière
- Joannie Lafasanella
- Frédérique Rancourt

EN L'ABSENCE DE : Didier Halde

PROCÈS-VERBAL

1. Constatation du quorum et ouverture de la réunion ;

Olivier Lacoursière, président, constate le quorum et prononce l'ouverture de la réunion à 16h13.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;

PROPOSÉ PAR : Yanick Bélanger

APPUYÉ PAR : Alexie Desnoyers-Rivest

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Constatation du quorum et ouverture de la réunion ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux du 31 janvier et du 14 février 2018 ;
4. Demande d'appui à une marche anti-arme ;
5. Mot de l'asso ;
6. *Party Frosh 2.0* ;
7. Service du livre ;
8. Suivi de la saisie ;



9. Visite du CHEO ;
10. *Law games* 2019 ;
11. Rencontre d'informations de l'AEEDCO du 7 mars ;
12. Gala Grand Maillet ;
13. *Sapere aude* ;
14. Labatt ;
15. Linge facultaire ;
16. Visite de la Cour suprême ;
17. Activités à venir ;
18. *Varia* ;
19. Levée de la réunion.

Adoptée

3. Lecture et adoption des procès-verbaux du 31 janvier et du 14 février 2018 ;

Les procès-verbaux sont lus par les membres et ces derniers appliquent certaines modifications de forme.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR : Joannie Lafasanella
APPUYÉ PAR : Alexie Desnoyers-Rivest

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE le procès-verbal du 31 janvier 2018 est adopté tel qu'amendé.

QUE le procès-verbal du 14 février 2018 est adopté tel que présenté.

Adoptée

4. Demande d'appui à une marche anti-arme ;

Une étudiante demande à l'AEEDCO la possibilité d'appuyer une marche dont elle sera l'organisatrice afin de protester devant l'ambassade des États-Unis contre la possession d'armes à feu qui causent des tragédies humaines comme celle vécue dernièrement dans une école de la Floride. La marche débiterait du côté de Gatineau pour se terminer devant l'ambassade des États-Unis à Ottawa. Les membres discutent et suggèrent à cette dernière d'entrer en contact avec la Fédération étudiante qui dispose de plus de ressources que l'AEEDCO dans d'organisation de ce genre



d'événement. L'AEEDCO est favorable à l'initiative et partagera l'information relative à l'événement qui lui sera acheminée à travers ses plateformes sous réserve de l'approbation du vice-président aux communications.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR : Émilie Corbeil

APPUYÉ PAR : Mathieu Chapdelaine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE l'AEEDCO se prononce favorable à la démarche entreprise par l'étudiante.

QUE l'AEEDCO publiera, à travers ses plateformes, les renseignements pertinents relatifs à la marche anti-arme.

Adoptée

5. Mot de l'asso ;

Mathieu Chapdelaine demande à l'exécutif d'adopter une résolution l'autorisant à rédiger le Mot de l'asso seulement en français plutôt que dans les langues officielles. Puisque le programme de droit civil est un programme francophone et que l'AEEDCO est chargée de représenter les étudiants de ce programme, la pertinence de rédiger une version anglaise est remise en question par M. Chapdelaine. Certains membres de l'exécutif sont dissidents puisque l'Université d'Ottawa est une université bilingue et, en ce sens, les publications de l'AEEDCO devraient l'être également. Toutefois, M. Chapdelaine évoque que toutes nos communications sont normalement faites en français à l'exception du Mot de l'asso. Le rejet de la résolution aurait pour conséquence que toutes les communications (courriels, documents de l'AEEDCO, messages Facebook, etc.) devront être bilingues ce qui alourdira les tâches respectives des membres de l'exécutif et, plus particulièrement, celles du vice-président aux communications.



EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR : Mathieu Chapdelaine
APPUYÉ PAR : Alexie Desnoyers-Rivest

ET RÉSOLU :-

QUE les mots de l'asso soient dorénavant rédigés en français avec version anglaise disponible sur demande.

Émilie Corbeil demande le vote.

Pour : 4 Contre : 3 Abstention : 0

Adoptée sur division

6. Party Frosh 2.0 ;

Les membres de l'exécutif sont invités par Frédérique Rancourt à porter leur chandail bourgogne lors de la soirée.

7. Service du livre ;

Une réunion a eu lieu au bureau de Me Brian Robinson réunissant Sandrine Dupont, Jérôme Grenier, Didier Halde et Olivier Lacoursière. Il découle de cette réunion que le Service du livre sera dissout incessamment. Le Service du livre exercera, lorsque les formalités seront accomplies, comme une division de l'Association des étudiants en droit civil de l'Outaouais Inc. Les administrateurs actuels du Service du livre devront adopter une résolution ordonnant la dissolution de l'entreprise.

Cette restructuration entraînera la modification du règlement constitutif de l'AEEDCO et la création d'un règlement constituant le Service du livre. Sandrine Dupont et Jérôme Grenier doivent redéfinir leurs principales tâches afin d'aider le ou les rédacteurs du futur règlement constituant le Service du livre. Mathieu Chapdelaine se propose pour travailler sur la refonte du règlement constitutif de l'AEEDCO et sur la création du règlement constituant le Service du livre.

Puisque le Service du livre deviendra une division de l'AEEDCO, cette dernière prendra charge des commandes et des responsabilités légales rattachées à la vente de livres. Sandrine Dupont et Me Robinson ont vérifié la santé financière du Service du livre auprès des instances gouvernementales et attestent qu'aucune dette n'est due. L'AEEDCO



n'aura pas d'impôt à payer et la transposition du Service du livre comme division de l'AEEDCO n'affectera pas son statut d'organisme à but non lucratif. Toutefois, la TVH devra être perçue sur les ventes et payée aux instances gouvernementales comme s'est d'ailleurs le cas actuellement.

L'AEEDCO doit, plus que jamais, être titulaire d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile et la responsabilité des administrateurs. Les discussions à savoir si la Fédération étudiante a stipulé avec son assureur des clauses en faveur des associations étudiantes fédérées (dont l'AEEDCO fait partie) couvrant la responsabilité civile et la responsabilité des administrateurs doivent aboutir afin que l'AEEDCO puisse adopter une solution assurant sa protection. Mathieu Chapdelaine est sur le dossier.

La refonte du règlement constitutif devra être soumise pour adoption à l'assemblée générale des membres. Toutefois, pour qu'une telle refonte puisse être proposée, le règlement constituant le Service du livre doit être rédigé. La date de présentation à l'assemblée générale devra donc être déterminée à une date ultérieure.

Dossier à suivre la semaine prochaine.

8. Suivi de la saisie ;

Mathieu Chapdelaine se questionne sur les motifs qui ont mené à la saisie effectuée dans les locaux de l'AEEDCO en septembre dernier et sur la légalité de la démarche postérieure. Aucun motif n'a été fourni par les instances universitaires à ce jour au sujet de l'entreposage prétendument illégal de certaines matières dans les locaux de l'AEEDCO. Olivier Lacoursière fera un suivi auprès de M. Thibault et de la sécurité de l'Université. L'exécutif réévaluera par la suite les recours qui s'offrent à lui.

9. Visite du CHEO ;

Chaque année, le récipiendaire de la *Spirit Cup des Law Games* se voit octroyé une bourse de 1 000\$ offerte par Fasken à remettre à l'organisme de son choix. La délégation 2018 de l'Université d'Ottawa a choisi de verser le montant de cette bourse au Children Hospital of Eastern Ontario. La délégation se rendra à l'hôpital lundi prochain pour remettre le chèque. L'AEEDCO salue le geste posé par la délégation.



10. Law games 2019 ;

Des démarches pour recevoir l'édition 2019 des *Law games* à Ottawa sont en cours. De plus amples détails viendront.

11. Rencontre d'informations de l'AEEDCO du 7 mars ;

Au cours de cette rencontre, chaque membre de l'exécutif devra décrire les principales tâches rattachées au poste qu'il a occupé cette année. Les personnes présentes pourront adresser des questions et échanger sur les différents postes.

Un directeur général des élections doit être désigné pour le processus d'élections du prochain exécutif de l'AEEDCO. Frédérique Rancourt se propose pour agir à ce titre.

ATTENDU QUE le président est le directeur général des élections par défaut conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 du *Règlement électoral de l'AEEDCO*.

ATTENDU QUE le président sortant manifeste son intention de solliciter un second mandat.

ATTENDU QUE les articles 14 et 15 du *Règlement électoral de l'AEEDCO* interdisent le cumul des fonctions de candidat et de directeur général des élections.

ATTENDU QUE le conseil exécutif est habilité pour désigner le directeur général des élections en vertu de l'article 3 du *Règlement électoral de l'AEEDCO*.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR : Yanick Bélanger
APPUYÉ PAR : Émilie Corbeil

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE Frédérique Rancourt soit désignée directrice générale des élections pour la période électorale s'étendant du 19 au 28 mars 2018.

Adoptée



Un calendrier électoral doit également être adopté.

ATTENDU QUE les dispositions des articles 37 et 38 du *Règlement électoral de l'AEEDCO* sont obligatoires.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR : Frédérique Rancourt

APPUYÉ PAR : Yanick Bélanger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE la date limite pour poser une candidature à l'un des postes du conseil exécutif est le vendredi 16 mars 2018 à 16h00.

QUE la campagne électorale s'étendra du lundi 19 mars 2018 jusqu'au vendredi 23 mars.

QUE la période de scrutin débutera le lundi 26 mars 2018 à 9h00 et se terminera mercredi 28 mars 2018 à midi.

12. Gala Grand Maillet ;

La période de mise en nomination débutera le lundi 6 mars 2018. Par ailleurs, il reste moins de 50 billets disponibles pour assister au Gala. Il sera possible d'ajouter des places, mais il y aura des coûts supplémentaires que les étudiants retardataires devront assumer.

13. Sapere aude ;

Annuellement, Sapere aude demande 1 000\$ pour l'organisation d'un concours oratoire. Depuis le 14 novembre 2017, toute demande de financement doit être adressée par écrit à l'attention de la vice-présidence aux affaires internes dans les 15 jours précédant la tenue d'une rencontre du Conseil exécutif. En conséquence, puisque les formalités n'ont pas été satisfaites, l'exécutif ne peut être en mesure de rendre une décision sur une demande de financement orale.



14. Labatt ;

Nous sommes en attente de nouvelles du représentant de Labatt, Tommy Turcotte, sur la proposition de partenariat qui nous a été faite à une séance antérieure. La collaboration pourrait débuter dès le Gala grand maillet 2018. Un projet d'entente doit être soumis au conseil par M. Turcotte incessamment.

15. Linge facultaire ;

Le chandail Poche & Fils n'a pas été, à première vue, suffisamment acheté pour qu'une commande puisse être passée. Une commande minimale de 100 chandails est requise pour débuter la production. Frédérique Rancourt doit compiler les achats pour s'assurer du nombre réel de commandes.

16. Activités à venir ;

- La collecte de dons organisée par Émilie Corbeil débutera la semaine prochaine.
- La *Queen's law Cup* est à venir. Personne n'a pris en charge de réserver un autobus pour envoyer une délégation d'étudiants pour supporter les joueurs de la Sections de droit civil.
- Une rencontre d'information sur les différents postes de l'exécutif de l'AEEDCO aura lieu le mercredi 7 mars 2018.

17. Varia ;

L'Université McGill aimerait faire une publication sur notre page Facebook pour un sondage sur la santé mentale. L'exécutif est d'accord à publier sur la page Facebook.

18. Levée de la séance.

PROPOSÉ PAR : Yanick Bélanger
APPUYÉ PAR : Joanie Lafasanella

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE la séance soit levée à 18h07.



(s) Mathieu Chapdelaine

Mathieu Chapdelaine
Vice-Président aux communications